

## Objet : Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2022

Référence : 2023-028-DSPR

Date : 28/04/2023

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction : Production de Statistiques Nationales

Auteur(s) : Marie Ménard

**Mots clés :** résidence, étranger, ventilation par âge, pension moyenne, masse annuelle

### Résumé :

Au 31 décembre 2022, parmi les **15 049 171** retraités percevant une retraite de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants), **1 087 595 (soit 7,2 %) résident dans un pays étranger**. C'est 15 000 retraités de moins que l'année précédente.

Parmi ces retraités, 9 sur 10 vivent sur deux continents : l'Afrique (42 %) et l'Europe (47 %). Avec une **pension mensuelle globale moyenne de 300 €**, la masse annuelle versée aux retraités résidant à l'étranger est de **3,9 milliards soit 2,7 % du total des prestations retraite versées par le régime général en 2022**. Parmi eux, les 2 445 retraités centenaires résidant à l'étranger ont reçu 0,01 milliard en 2022.

Les **3 034 732** retraités nés à l'étranger (en référence aux frontières actuelles de la France) représentent quant à eux 20,2 % de l'ensemble des retraités du régime général. Certains sont nés dans les anciennes colonies françaises.

**2 627 958 retraités du régime général sont nés dans un pays qui était déjà étranger lors de leur naissance**, soit 17,5 % de l'ensemble des retraités<sup>1</sup>. Les **2 627 958** retraités nés dans un pays étranger à leur naissance ont perçu 21,3 milliards de prestations retraite du régime général en 2022, soit 15 % de l'ensemble des prestations retraites versées par le régime général. Parmi ces prestations, 1,2 milliard a été versé au titre d'une allocation du minimum vieillesse ou de l'Asi (soit 39 % de l'ensemble des prestations versées à ce titre), dont 1,0 milliard au titre de l'Aspa (soit 40 % des masses d'Aspa versées par le régime général).

<sup>1</sup> La plupart sont très probablement devenus français compte tenu de leur durée de carrière et présence en France (sans que l'on puisse l'estimer à partir des données de la branche retraite qui n'enregistre pas la nationalité de ses retraités).

## Table des matières

1. RÉSIDENCE .....	3
1.1 Retraités résidant à l'étranger ou en France .....	3
1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques .....	3
1.1.2 Droits, pensions moyennes et dépenses .....	4
1.2 Résultats par continent .....	6
1.3 Résultats par pays de résidence .....	8
2. LIEUX DE NAISSANCE .....	9

## 1. RÉSIDENCE

### 1.1 RETRAITÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER OU EN FRANCE

#### 1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques

Tableau 1. Répartition des retraités par lieu de résidence au 31.12.2022

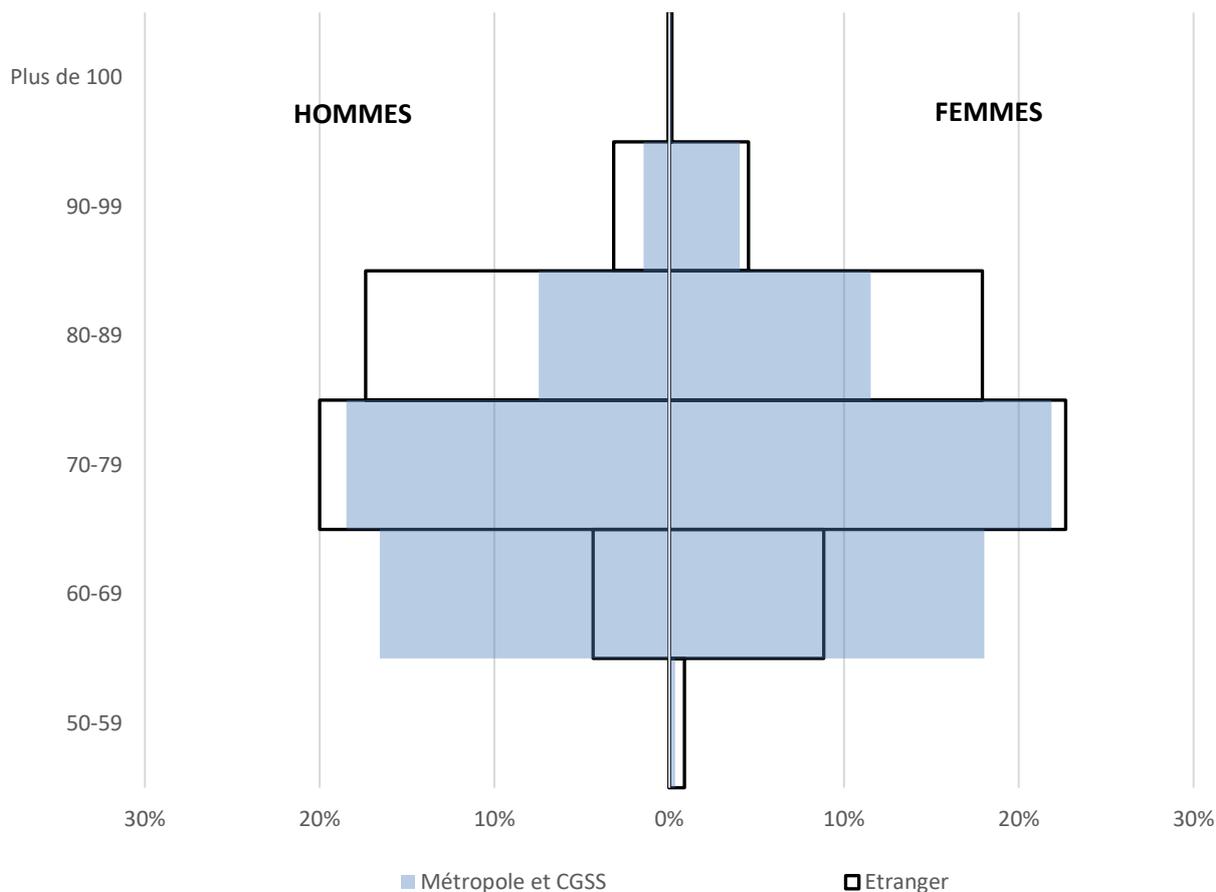
Lieu de résidence	Effectifs			Répartition
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Métropole	6 033 251	7 669 692	13 702 943	98,2%
CGSS	112 772	140 063	252 835	1,8%
<b>Total France</b>	<b>6 146 023</b>	<b>7 809 755</b>	<b>13 955 778</b>	<b>92,7%</b>
Autres territoires français et non ventilables	2 711	3 087	5 798	0,0%
Étranger	489 169	598 426	1 087 595	7,2%
<b>Ensemble des retraités</b>	<b>6 638 279</b>	<b>8 410 892</b>	<b>15 049 171</b>	<b>100,0%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

Figure 1. Pyramides des âges des retraités résidant en France et à l'étranger au 31.12.2022



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

**Tableau 2. Répartition par sexe et âge des retraités résidant à l'étranger et en France au 31.12.2022**

	Retraités résidant à l'étranger						Retraités résidant en France
	Hommes		Femmes		Ensemble		
<b>50-59</b>	48	0%	9 540	2%	<b>9 588</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>
<b>60-69</b>	57 350	10%	96 221	16%	<b>143 571</b>	<b>13%</b>	<b>35%</b>
<b>70-79</b>	217 631	44%	246 716	41%	<b>464 347</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>
<b>80-89</b>	188 930	39%	194 867	33%	<b>383 797</b>	<b>35%</b>	<b>19%</b>
<b>90-99</b>	34 506	7%	49 341	8%	<b>83 847</b>	<b>8%</b>	<b>6%</b>
<b>Plus de 100</b>	704	0%	1 741	0%	<b>2 445</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>489 169</b>	<b>46%</b>	<b>598 426</b>	<b>54%</b>	<b>1 087 595</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Comparativement aux résidents de France, peu de retraités résidant à l'étranger ont moins de 70 ans. Ces retraités appartiennent à des générations trop jeunes pour être arrivées en nombre en France avant la fin de l'immigration de travail.

### 1.1.2 Droits, pensions moyennes et dépenses

**Tableau 3. Pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités résidant à l'étranger par tranches d'âge au 31.12.2022**

	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Pension mensuelle moyenne au 31.12	Masses annuelles	Pension mensuelle moyenne au 31.12	Masses annuelles	Pension mensuelle moyenne au 31.12	Masses annuelles	Part
<b>50-59</b>	311 €	0,000 2 Mds	231 €	0,026 Mds	<b>231 €</b>	<b>0,027 Mds</b>	<b>1%</b>
<b>60-69</b>	401 €	0,228 Mds	274 €	0,317 Mds	<b>316 €</b>	<b>0,545 Mds</b>	<b>14%</b>
<b>70-79</b>	296 €	0,774 Mds	284 €	0,842 Mds	<b>290 €</b>	<b>1,616 Mds</b>	<b>41%</b>
<b>80-89</b>	312 €	0,708 Mds	288 €	0,674 Mds	<b>300 €</b>	<b>1,382 Mds</b>	<b>35%</b>
<b>90-99</b>	381 €	0,157 Mds	303 €	0,180 Mds	<b>335 €</b>	<b>0,337 Mds</b>	<b>9%</b>
<b>Plus de 100</b>	423 €	0,004 Mds	315 €	0,006 Mds	<b>346 €</b>	<b>0,010 Mds</b>	<b>0%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>319 €</b>	<b>1,872 Mds</b>	<b>285 €</b>	<b>2,045 Mds</b>	<b>300 €</b>	<b>3,917 Mds</b>	<b>100%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

**Tableau 4. Pensions moyennes et masses annuelles selon le type de prestation des retraités résidant à l'étranger 31.12.2022**

	Pension de base droit direct		Pension de base droit dérivé		Pension globale moyenne	
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles
Hommes	273 €	1,521 Mds	237 €	0,028 Mds	319 €	1,872 Mds
Femmes	237 €	0,643 Mds	242 €	1,112 Mds	285 €	2,045 Mds
<b>Ensemble</b>	<b>261 €</b>	<b>2,163 Mds</b>	<b>236 €</b>	<b>1,140 Mds</b>	<b>300 €</b>	<b>3,917 Mds</b>
<b>France</b>	<b>709 €</b>	<b>115,770 Mds</b>	<b>393 €</b>	<b>10,631 Mds</b>	<b>839 €</b>	<b>140,525 Mds</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.
- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

**Tableau 5. Durées d'assurance et salaire annuel moyen des retraités de droit direct résidant à l'étranger 31.12.2022**

	Durée moyenne tous régimes		Durée moyenne régime général	
	Durée d'assurance moyenne	Part de carrières complètes	Durée d'assurance moyenne	Part de carrières complètes au régime général
Hommes	106,0	27 %	53,0	6 %
Femmes	107,6	24 %	62,6	5 %
<b>Ensemble</b>	<b>106,5</b>	<b>26 %</b>	<b>56,1</b>	<b>6 %</b>
<b>France</b>	<b>154,6</b>	<b>68 %</b>	<b>126,2</b>	<b>44 %</b>
<b>Total retraités</b>	<b>152,1</b>	<b>66 %</b>	<b>122,7</b>	<b>44 %</b>

Source : SNSP-TSTI

Champ : Retraités (de droit direct) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- La durée d'assurance au régime général correspond à la durée d'assurance en tant que salarié et/ou indépendant (et à la durée dans les régimes alignés pour les pensions liquidées par le régime général dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés). C'est la durée qui figure au numérateur du coefficient de proratisation intervenant dans le calcul de la pension au régime général.
- Les durées prises en compte dans les moyennes sont limitées à quatre trimestres par année civile, mais ne sont pas limitées à la durée d'assurance requise pour le taux plein de la génération.
- Un retraité est considéré comme ayant eu une carrière complète si sa durée d'assurance (respectivement tous régimes ou au régime général) est au moins égale à la durée d'assurance requise pour le taux plein pour sa génération. La part de carrières complètes correspond à la part des retraités de droit direct ayant une carrière complète.
- Le revenu annuel moyen (RAM) est le revenu pris en compte pour le calcul de la pension de base au régime général. Il est calculé à partir des revenus annuels plafonnés par le plafond annuel de la sécurité sociale.

## 1.2 RÉSULTATS PAR CONTINENT<sup>2</sup>

**Tableau 6. Effectifs, pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités par continent de résidence et tranches d'âges au 31.12.2022**

		Effectifs	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle
<b>AFRIQUE</b>	50-59	8 526	234 €	0,024 Mds
	60-69	59 298	260 €	0,185 Mds
	70-79	184 888	253 €	0,562 Mds
	80-89	167 547	305 €	0,613 Mds
	90-99	37 366	355 €	0,159 Mds
	100+	1 364	342 €	0,006 Mds
			<b>458 989</b>	<b>281 €</b>
<b>AMERIQUE</b>	50-59	26	278 €	0,000 1 Md
	60-69	4 581	409 €	0,022 Mds
	70-79	13 823	317 €	0,052 Mds
	80-89	10 551	288 €	0,037 Mds
	90-99	2 861	319 €	0,011 Mds
	100+	131	320 €	0,001 Mds
			<b>31 973</b>	<b>321 €</b>
<b>ASIE</b>	50-59	181	234.78	0,000 5 Mds
	60-69	7 056	457.17	0,039 Mds
	70-79	16 735	428.88	0,086 Mds
	80-89	7 539	423.68	0,038 Mds
	90-99	1 121	573.87	0,008 Mds
	100+	44	297.90	0,000 2 Mds
			<b>32 676</b>	<b>438 €</b>
<b>EUROPE</b>	50-59	75	213 €	0,000 2 Mds
	60-69	9 145	300 €	0,033 Mds
	70-79	26 530	254 €	0,081 Mds
	80-89	12 449	294 €	0,044 Mds
	90-99	2 065	390 €	0,009 Mds
	100+	71	454 €	0,000 4 €
			<b>50 335</b>	<b>278 €</b>
<b>OCÉANIE</b>	50-59	0	0 €	0,000 Mds
	60-69	404	316 €	0,002 Mds
	70-79	1 906	226 €	0,005 Mds
	80-89	1 262	267 €	0,004 Mds
	90-99	222	364 €	0,001 Mds
	100+	8	248 €	0,000 Mds
			<b>3 802</b>	<b>257 €</b>
<b>UNION EUROPÉENNE (hors France)</b>	50-59	778	206 €	0,002 Mds
	60-69	62 509	349 €	0,262 Mds
	70-79	219 911	313 €	0,827 Mds
	80-89	184 290	292 €	0,645 Mds
	90-99	40 186	308 €	0,149 Mds
	100+	823	349 €	0,003 Mds
			<b>508 497</b>	<b>309 €</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant dans un pays étranger

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.

<sup>2</sup> Les autres territoires français et les territoires non ventilables figurent dans le groupe *Ensemble*

- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

**Tableau 7. Répartition et distribution des retraités et des masses annuelles par continent de résidence au 31.12.2022**

	Effectifs	Part	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle	Part des pensions
Afrique	458 989	42%	281 €	1, 549 Mds	40%
Amérique	31 973	3%	321 €	0, 123 Mds	3%
Asie	32 676	3%	438 €	0, 171 Mds	4%
Europe	50 335	5%	278 €	0, 168 Mds	4%
NV	1 323	0%	332 €	0, 005 Mds	0%
Océanie	3 802	0%	257 €	0, 012 Mds	0%
Union E. (hors France)	508 497	47%	309 €	1, 888 Mds	48%
<b>TOTAL ÉTRANGER</b>	<b>1 087 595</b>	<b>7%</b>	<b>300 €</b>	<b>3, 917 Mds</b>	<b>3%</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>15 049 171</b>		<b>800 €</b>	<b>144, 469 Mds</b>	

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

**Tableau 8. Répartition par âge des retraités par continent de résidence au 31.12.2022**

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Afrique	1,9%	12,9%	40,3%	36,5%	8,1%	0,3%
Amérique	0,1%	14,3%	43,2%	33,0%	8,9%	0,4%
Asie	0,6%	21,6%	51,2%	23,1%	3,4%	0,1%
Europe	0,1%	18,2%	52,7%	24,7%	4,1%	0,1%
Océanie	0,0%	10,6%	50,1%	33,2%	5,8%	0,2%
Union E. (hors France)	0,2%	12,3%	43,2%	36,2%	7,9%	0,2%
<b>Total étranger</b>	<b>0,9%</b>	<b>13,2%</b>	<b>42,7%</b>	<b>35,3%</b>	<b>7,7%</b>	<b>0,2%</b>
<b>France</b>	<b>0,4%</b>	<b>34,6%</b>	<b>40,3%</b>	<b>19,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>0,4%</b>	<b>33,0%</b>	<b>40,5%</b>	<b>20,2%</b>	<b>5,7%</b>	<b>0,2%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

### 1.3 RÉSULTATS PAR PAYS DE RÉSIDENCE

**Tableau 9. Effectifs, pensions globales mensuelles et masses annuelles par pays de résidence (à l'étranger, pour les dix pays de résidence comptant le plus de retraités du régime général) au 31.12.2022**

	Effectifs	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle
Algérie	341 184	261 €	1,067 Mds
Allemagne	46 827	167 €	0,094 Mds
Belgique	51 915	302 €	0,188 Mds
Canada	15 980	254 €	0,049 Mds
Espagne	157 076	284 €	0,535 Mds
Italie	65 829	211 €	0,167 Mds
Maroc	60 864	365 €	0,266 Mds
Portugal	163 851	419 €	0,824 Mds
Suisse	20 993	302 €	0,076 Mds
Tunisie	37 395	288 €	0,129 Mds
<b>France</b>	<b>13 955 778</b>	<b>839 €</b>	<b>140,525 Mds</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15 049 171</b>	<b>800 €</b>	<b>144,469 Mds</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

**Tableau 10. Répartition par âge des retraités par pays de résidence au 31.12.2022**

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Algérie	1,7%	10,5%	39,7%	39,0%	8,9%	0,3%
Allemagne	0,2%	19,6%	43,2%	31,8%	5,0%	0,1%
Belgique	0,2%	19,9%	43,4%	27,8%	8,5%	0,2%
Canada	0,0%	14,5%	43,8%	33,1%	8,3%	0,3%
Espagne	0,1%	8,1%	42,1%	40,8%	8,7%	0,2%
Italie	0,1%	8,5%	34,2%	46,1%	10,8%	0,3%
Maroc	2,8%	19,1%	39,6%	31,1%	7,0%	0,5%
Portugal	0,1%	11,2%	47,4%	34,0%	7,1%	0,1%
Suisse	0,1%	20,9%	48,0%	25,8%	5,0%	0,1%
Tunisie	1,9%	20,3%	45,0%	27,6%	5,1%	0,2%
<b>France</b>	<b>0,4%</b>	<b>34,6%</b>	<b>40,3%</b>	<b>19,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>0,4%</b>	<b>33,0%</b>	<b>40,5%</b>	<b>20,2%</b>	<b>5,7%</b>	<b>0,2%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

- Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

## 2. LIEUX DE NAISSANCE

Tableau 11. Résidence des retraités nés à l'étranger au 31.12.2022

	Résidents à l'étranger	Résidents en France	Résidents d'un autre territoire français ou non ventilables	Ensemble
<b>NIR 99 (nés dans un pays étranger à leur naissance)</b>	776 882	1 850 264	812	<b>2 627 958</b>
<b>NIR 91 à 96 (nés dans les anciennes colonies)</b>	189 044	217 628	102	<b>406 774</b>
<b>Ensemble (nés en dehors des frontières actuelles de la France)</b>	965 926	2 067 892	914	<b>3 034 732</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> numéros figurant sur le numéro de sécurité sociale renseignent le lieu de naissance (numéro du département pour la France métropolitaine, 97 pour les DOM, 97 ou 98 pour les collectivités d'outre-mer, 91 à 96 pour les anciennes colonies et 99 pour l'étranger), les 8<sup>e</sup>me, 9<sup>e</sup>me et 10<sup>e</sup>me précisent la commune ou le pays de naissance.

Lorsque l'Algérie était française, 4 numéros de départements ont été attribués :

91 : Alger

92 : Oran

93 : Constantine

94 : Territoires du sud

Le numéro 95 correspond au Maroc et le 96 à la Tunisie.

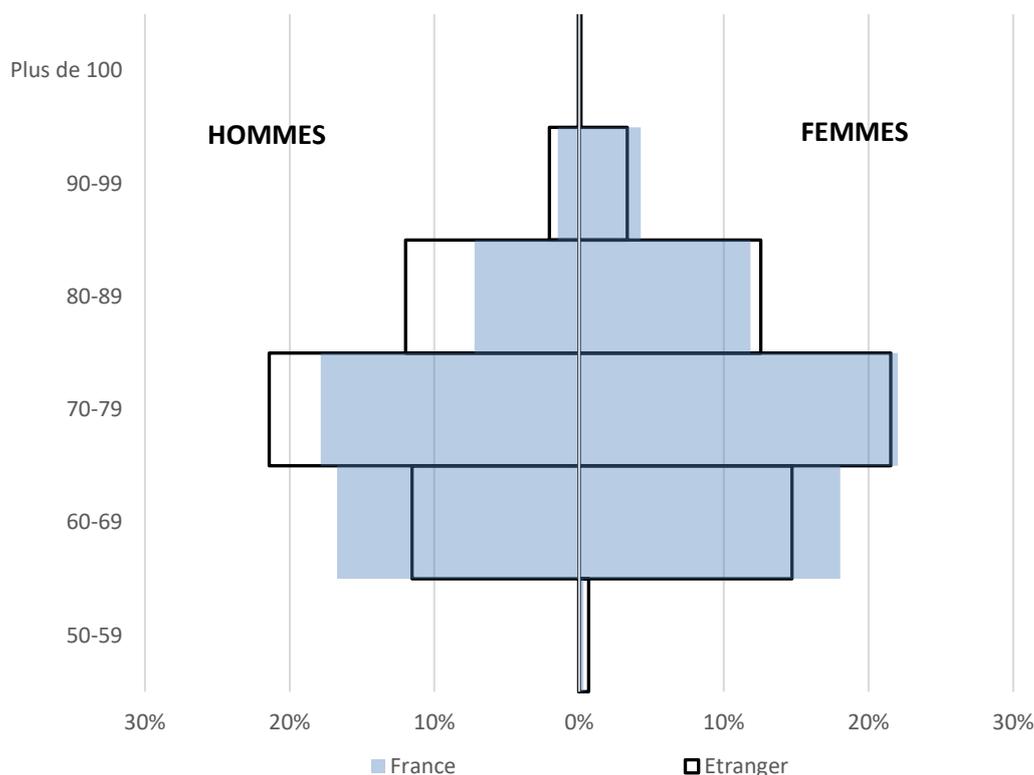
Tableau 12. Répartition par âge des retraités selon leur lieu de naissance au 31.12.2022

	<b>Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)</b>						<b>Retraités nés en France</b>
	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Ensemble</b>		
	<i>Effectifs</i>	<i>Part</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Part</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Part</i>	
<b>50-59</b>	612	0%	19 944	1%	<b>20 556</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>
<b>60-69</b>	350 321	25%	446 417	28%	<b>796 738</b>	<b>26%</b>	<b>35%</b>
<b>70-79</b>	650 032	46%	653 918	41%	<b>1 303 950</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>
<b>80-89</b>	363 902	25%	380 927	24%	<b>744 829</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>
<b>90-99</b>	62 561	4%	100 921	6%	<b>163 482</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>
<b>Plus de 100</b>	1 212	0%	3 965	0%	<b>5 177</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Ensemble</b>	1 428 640	47%	1 606 092	53%	<b>3 034 732</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Figure 2. Pyramide des âges selon le lieu de naissance des retraités au 31.12.2022



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Tableau 13. Pensions globales mensuelles moyennes et masses de pension annuelles par tranche d'âge des retraités selon le lieu de naissance au 31.12.2022

	Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)							Retraités nés en France
	Hommes		Femmes		Ensemble			
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Part	Masses annuelles
<b>50-59</b>	420 €	0,003 Mds	288 €	0,069 Mds	<b>292 €</b>	<b>0,072 Mds</b>	<b>0%</b>	<b>0,197 Mds</b>
<b>60-69</b>	884 €	3,717 Mds	650 €	3,482 Mds	<b>753 €</b>	<b>7,199 Mds</b>	<b>30%</b>	<b>43,834 Mds</b>
<b>70-79</b>	745 €	5,814 Mds	590 €	4,629 Mds	<b>667 €</b>	<b>10,442 Mds</b>	<b>43%</b>	<b>47,459 Mds</b>
<b>80-89</b>	636 €	2,775 Mds	532 €	2,431 Mds	<b>583 €</b>	<b>5,207 Mds</b>	<b>22%</b>	<b>22,210 Mds</b>
<b>90-99</b>	633 €	0,475 Mds	541 €	0,656 Mds	<b>576 €</b>	<b>1,131 Mds</b>	<b>5%</b>	<b>6,484 Mds</b>
<b>Plus de 100</b>	630 €	0,009 Mds	554 €	0,026 Mds	<b>572 €</b>	<b>0,036 Mds</b>	<b>0%</b>	<b>0,191 Mds</b>
<b>Ensemble</b>	<b>746 €</b>	<b>12,794 Mds</b>	<b>586 €</b>	<b>11,293 Mds</b>	<b>661 €</b>	<b>24,087 Mds</b>	<b>100%</b>	<b>120,375 Mds</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2022.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

**Tableau 14. Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi par lieu de naissance au 31.12.2022**

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
<b>Minimum vieillesse ou Asi</b>	582 028	353 910	205 168	22 896	228 064
<b>Dont : Aspa</b>	476 177	288 803	169 782	17 582	170 392

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les pensions du minimum vieillesse ou de l'ASI comprennent l'allocation supplémentaire (ancien dispositif) ainsi que l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1).

L'ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse comprend les pensions assorties à titre de prestataire (a), à titre de conjoint (b) et à titre de conjoint et de prestataire (c) : (a+b+2c).

**Tableau 15. Masses de prestations retraites servies par le régime général, par type de prestation et lieu de naissance au 31.12.2022**

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
<b>Minimum vieillesse ou Asi</b>	<b>3,153 Mds</b>	1,774 Mds	1,236 Mds	0,142 Mds	1,378 Mds
<b>dont : Aspa</b>	<b>2,611 Mds</b>	1,451 Mds	1,046 Mds	0,114 Mds	1,160 Mds
<b>Ensemble des pensions (hors MV ou ASI) :</b>	<b>141,317 Mds</b>	118,600 Mds	20,015 Mds	2,694 Mds	22,709 Mds
<b>dont : Pension de base droits directs</b>	<b>122,122 Mds</b>	103,718 Mds	16,462 Mds	1,938 Mds	18,400 Mds
<b>dont : Pension de base droits dérivés</b>	<b>12,332 Mds</b>	9,435 Mds	2,313 Mds	0,579 Mds	2,892 Mds
<b>Ensemble des pensions versées</b>	<b>144,469 Mds</b>	<b>120,375 Mds</b>	<b>21,251 Mds</b>	<b>2,836 Mds</b>	<b>24,087 Mds</b>

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note :

- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %.
- Le cumul des masses de pension selon le lieu de naissance n'est pas égal à l'ensemble car les non-ventilés ne sont inclus que dans l'ensemble.

**Tableau 16. Durées d'assurance et salaire annuel moyen des retraités de droit direct selon le lieu de naissance au 31.12.2022**

		Durée moyenne tous régimes		Durée moyenne régime général	
		Durée d'assurance moyenne	Part de carrières complètes	Durée d'assurance moyenne	Part de carrières complètes au régime général
<b>Retraités nés à l'étranger</b>	Nirs 99	<b>132</b>	42 %	<b>107</b>	27 %
	Nirs 91-96	<b>132</b>	50 %	<b>106</b>	35 %
	Ensemble	<b>132</b>	43 %	<b>107</b>	28 %
<b>Retraités nés en France</b>		<b>157</b>	71 %	<b>126</b>	48 %
<b>Ensemble des retraités</b>		<b>152</b>	66 %	<b>123</b>	44 %

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités de droit direct du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Notes :

- La durée d'assurance au régime général correspond à la durée d'assurance en tant que salarié et/ou indépendant (et à la durée dans les régimes alignés pour les pensions liquidées par le régime général dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés). C'est la durée qui figure au numérateur du coefficient de proratisation intervenant dans le calcul de la pension au régime général.
- Les durées prises en compte dans les moyennes sont limitées à quatre trimestres par année civile, mais ne sont pas limitées à la durée d'assurance requise pour le taux plein de la génération.
- Un retraité est considéré comme ayant eu une carrière complète si sa durée d'assurance (respectivement tous régimes ou au régime général) est au moins égale à la durée d'assurance requise pour le taux plein pour sa génération. La part de carrières complètes correspond à la part des retraités de droit direct ayant une carrière complète.
- Le revenu annuel moyen (RAM) est le revenu pris en compte pour le calcul de la pension de base au régime général. Il est calculé à partir des revenus annuels plafonnés par le plafond annuel de la sécurité sociale.